

La concertation

La société ENERTRAG met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du développement du projet éolien des 4 Chemins, ENERTRAG a fait le choix de mener une concertation par la création d'un COmité de PILotage (COFIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, présidents d'association, agriculteurs, etc ...).

Pour l'accompagner dans cette démarche, ENERTRAG a mandaté la société Résonances CFP, spécialisée dans les processus de concertation et de facilitation de projet environnementaux, représentée par Delphine CLAUX et Dominique DRUGE.



Un travail est réalisé sous la forme d'atelier - chaque atelier ayant un thème précis conduisant une réflexion sur le projet et facilitant les prises de décision sur le projet. Depuis sa création, le COFIL s'est réuni 2 fois, en juin et septembre 2019. La prochaine réunion aura lieu en janvier 2020.

L'ensemble de ce travail ainsi que le projet seront présentés aux habitants au courant du second semestre de l'année 2020.



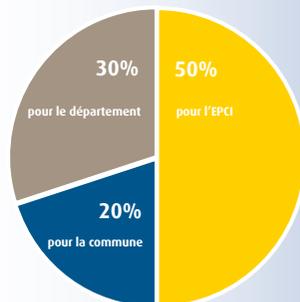
Les retombées locales

Comme toute industrie, un parc éolien est assujéti à des impôts que sont :

- L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux),
- La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises),
- La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises),
- La TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

L'IFER représente la plus grande part de cette fiscalité. Depuis le 1er janvier 2019, les communes accueillant des éoliennes perçoivent 20% du montant de l'IFER fixé à 7570€/MW, soit 1514€/MW installé.

Répartition de l'IFER pour les parcs éoliens installés à partir du 1er janvier 2019 :

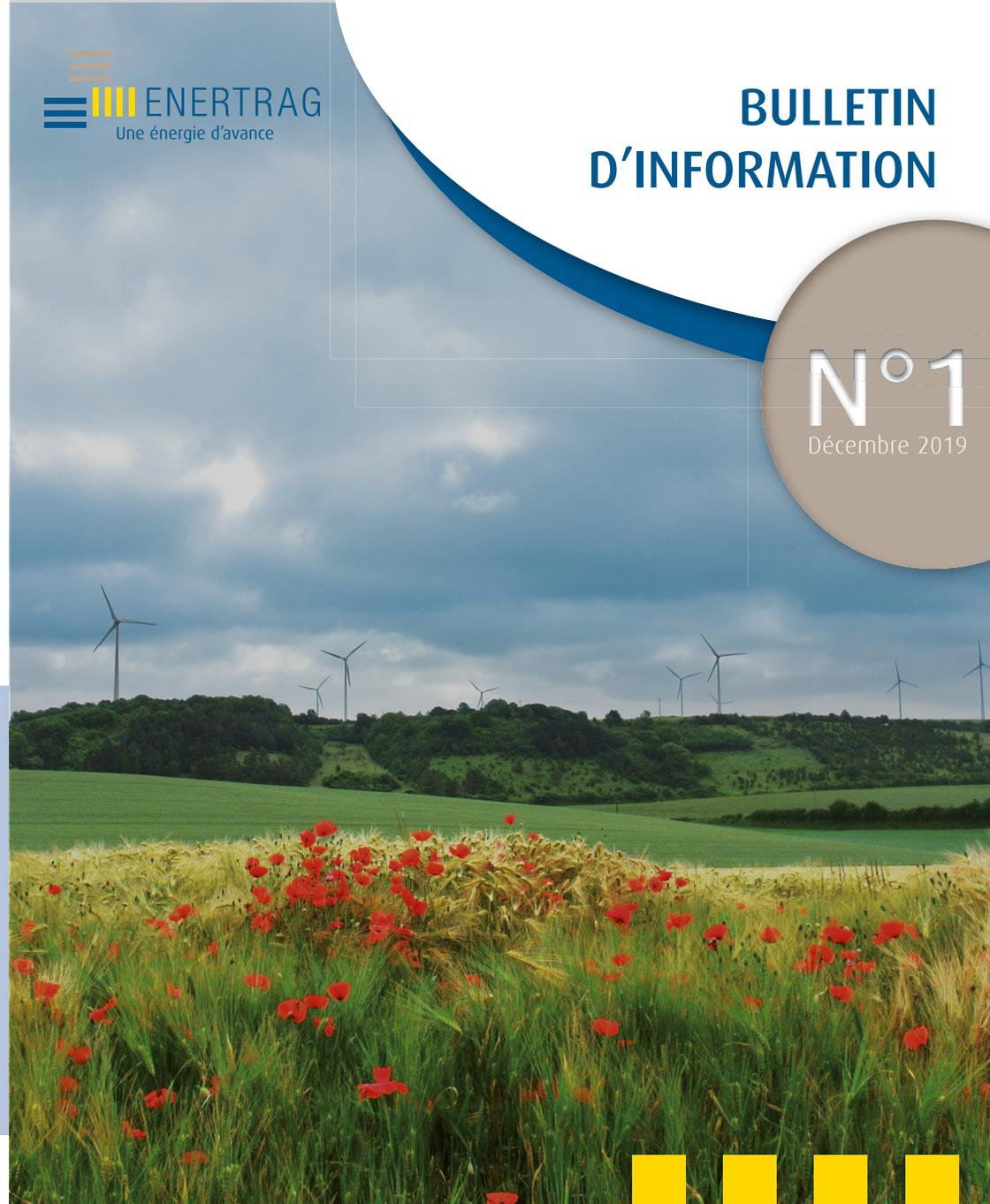


La répartition des recettes au sein de l'EPCI dépend d'une clé de répartition votée par les communes et l'intercommunalité.



BULLETIN D'INFORMATION

N°1
Décembre 2019



Marc SALESSY

Chef de Projets Éoliens
marc.salessy@enertrag.com



Fabienne LEYMARIE

Responsable Dialogue Territorial
et Concertation
fabienne.leymarie@enertrag.com



ENERTRAG

Cap Cergy
4-6 rue des Chauffours
95015 Cergy-Pontoise
TÉL : 01 30 30 60 09



SITE INTERNET

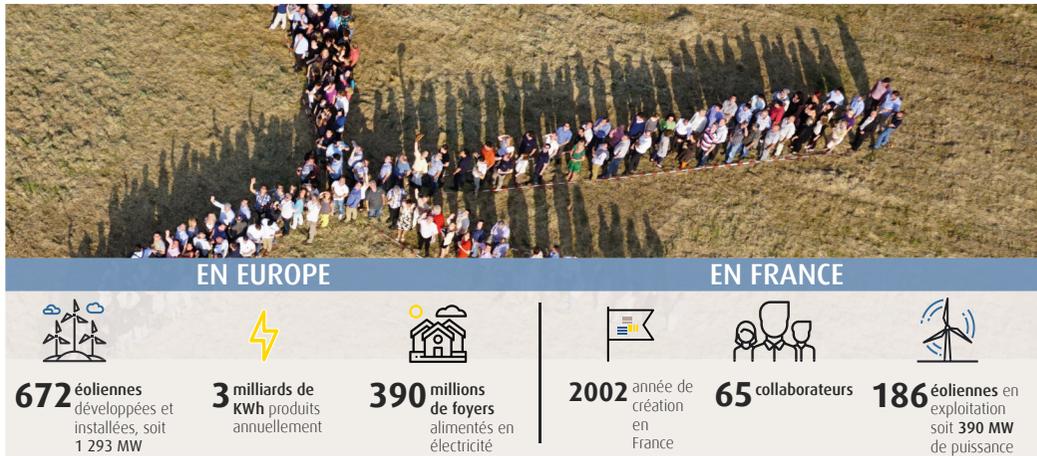
www.france.enertrag.com

PROJET ÉOLIEN DES QUATRE CHEMINS

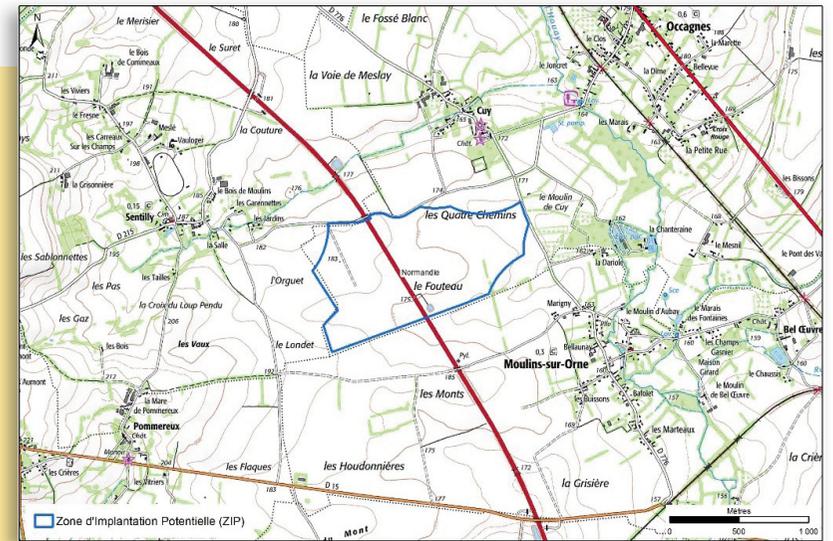
ENERTRAG – Qui sommes-nous ?

ENERTRAG France est l'établissement français du groupe allemand ENERTRAG AG qui est l'un des acteurs majeurs du secteur des énergies renouvelables en Europe.

Nous développons, construisons, et exploitons des parcs éoliens terrestres pour notre propre compte et pour le compte de tiers.



Situé dans la plaine cultivée d'Occagnes (secteur du Fouteau), ce projet éolien, le premier d'Enertrag en Normandie, présente certaines contraintes techniques à prendre en compte (aérodrome de Caen Carpiquet, Radar météo de Falaise, monuments historiques).



Présentation du projet éolien

Le premier projet éolien d'ENERTRAG en Normandie est lancé ! Un comité de pilotage composé de parties prenantes du territoire dessine le projet au côté d'ENERTRAG. Les premiers contacts ont été noués avec la communauté de communes d'Argentan début 2016, rapidement suivis par une rencontre avec Mme le Maire d'Occagnes. Ces échanges ont abouti, en 2018, à une délibération communale favorable au projet constituant le point de départ du développement de celui-ci.

Le projet éolien « des quatre chemins » se trouve actuellement dans sa phase d'études réglementaires (écologiques, paysage, acoustique) en vue de la constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).

Un mât de mesures a également été installé, début 2019, pour obtenir des données de vent en hauteur et enregistrer l'activité des chauves-souris.

PRÉ-DÉVELOPPEMENT

12 à 18 mois

DÉVELOPPEMENT

18 mois

INSTRUCTION

12 à 18 mois

FINALISATION DU PROJET

18 mois

EXPLOITATION

20 ans min

Janvier 2016

Février 2016

Printemps 2017

Août 2017

Mars 2018

Février 2019

Déc. 2018
1^{er} trim. 2020

2020

2021

Fin 2021

2022

2022

2023

Fin 2023

Identification du site et rencontre de Argentan Intercomm

Rencontres des élus locaux. Autorisation de la poursuite des études

Réservation foncière

Pré-étude de vent

Pré-consultations des services de l'état

Installation mât de mesures (vent et de l'activité des chauves-souris)

Etudes (écologiques, acoustique, paysage => étude d'impact)

Elaboration et dépôt du DDAE

Instruction du DDAE et enquête publique

Décision du Préfet

Demande de Raccordement électrique

Financement

Construction

Mise en service du parc et exploitation

